

DPAA.CPF.M.30/1/82
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICES DU PERSONNEL

22/CL I du 24/9/1982
//)SECRET N° /MEN.DGAS.DPAA.SP.P3

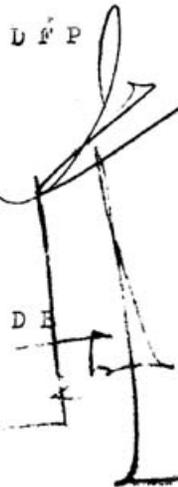
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1981^{des} professeurs certi-
fiés des sciences industrielles des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement Technique) de la Répu-
blique Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

6/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire en date du 11.1.82 .

D F P



D C F



DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1961, les professeurs certifiés des sciences industrielles des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) dont les noms suivent.

POUR LE 2° ECHELON :

A 2 ANS :

- MOUTALA Thomas en service à B/ville

POUR LE 3° ECHELON :

A 2 ANS :

- MBOU Adolphe en service à B/ville

POUR LE 4° ECHELON :

A 2 ANS :

- MBANZA Guillaume en service à B/ville

POUR LE 5° ECHELON :

A 2 ANS :

- MPOUA Gabriel en service à B/ville

ARTICLE 2 : avancera en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

POUR LE 6° ECHELON :

- WONE MAMADOU en service à B/ville

...../.....



ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-/-

BRAZZAVILLE, LE 24 Septembre 1962

[Faint signature and stamp area]

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALES

[Handwritten signature of Antoine Ndinga]

-Antoine NDINGA GMA.-

-Colonel Louis SYLVAIN GOM.-

LE MINISTRE DES FINANCES

[Handwritten signature of Itihi Ossetoumba]

-Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

[Handwritten signature of Bernard Combo Matsiona]

-Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS ;

- MEN.....2
- DG.S.....2
- DPA.....5
- DFP.....5
- B/COURRIER.....10
- FETRASSEIC.....2
- DOSSIERS.....5

[Large handwritten mark, possibly a signature or stamp]